

10112/23

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 27 juin 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 27 juin 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du conseil portant nomination d'un membre de la Cour des comptes

E 17884



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 23 juin 2023
(OR. en)**

10112/23

**INST 190
CMPT 14**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre de la Cour des comptes

DÉCISION (UE) 2023/... DU CONSEIL

du ...

portant nomination d'un membre de la Cour des comptes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286, paragraphe 2,

vu la proposition de la Hongrie,

vu l'avis du Parlement européen¹,

¹ Avis du 1^{er} juin 2023 (non encore paru au Journal officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) Le mandat de M^{me} Ildikó GÁLL-PELCZ arrive à échéance le 31 août 2023.
- (2) Il convient, dès lors, de nommer un nouveau membre à la Cour des comptes,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M^{me} Ildikó GÁLL-PELCZ est nommée membre de la Cour des comptes pour la période allant du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2029.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président / La présidente
